



## Présidente SASU + travail salarié: ai-je le droit au chômage

Par **Oniry**, le **16/05/2013** à **17:15**

Bonjour,

Ma question est un peu urgente.

Je suis présidente sans rémunération d'une société que j'ai créée récemment. Pour l'instant, aucune tractation n'a été passée par cette société, qui est encore une coquille vide.

Je suis également salariée d'une société qui se porte mal. Je crains pour mon emploi. En cas de licenciement économique, est-il possible que je ne puisse toucher le chômage du fait de la société que j'ai créée?

Merci beaucoup pour votre réponse.

Par **trichat**, le **16/05/2013** à **18:55**

Bonsoir,

Il n'y a aucun lien entre la société qui vous emploie et la société que vous avez créée.

Si votre employeur devait vous licencier, vous percevrez les allocations-chômage auxquelles vous avez droit.

Il existe même un régime particulier pour les chômeurs créateurs d'entreprises.

Cordialement.

Par **Oniry**, le **16/05/2013** à **19:01**

Merci beaucoup pour votre réponse (quel soulagement!)

Par **Oniry**, le **17/05/2013** à **21:12**

Bonsoir,

J'ai encore une petite question : pourrai-je aussi bénéficier du CSP (contrat de sécurisation professionnelle) ou la société que je préside, bien qu'elle soit une coquille vide, risque-t-elle de me faire perdre ce droit?